

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	réunion du : 29 novembre 2019
Délibération n°2019-16	Rapporteur René MOLIN

Présents :13	Votants :17
--------------	-------------

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme BOURGEOIS Mme COSSART, Mme CRETIN-MAITENAZ, M. FICHERE, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN ;

Présents sans voix délibérative : M. ACCARY, M. AUBOYNEAU, Mme DELARBRE (pour M. CHANET), Mme DUPOUET (pour M. CHANET), M. KARIM (pour Mme ALBERT-MORETTI), Mme LEROI, Mme PHILIBERT(SAP), Mme MOREL, M. RAICHVARG, M. VIDAL ;

Sont excusés : Mme ALBERT-MORETTI, M. BRUNIAUX, M. CHANET, M. DAVID, M. LEFEVRE Mme PELISSARD, M. PERNOT.

Donnent pouvoir : M. BRUNIAUX à Mme VUILLEMIN, M. LEFEVRE à M. GAGNOUX, Mme PELISSARD à Mme BOURGEOIS, M. PERNOT à M. MOLIN,

Le quorum fixé à 12 est atteint.

07. Projet Intelligence artificielle

L'EPCC Terre de Louis Pasteur, soucieux de développer l'attractivité touristique des sites dont il a la gestion, souhaite établir une candidature à une aide proposée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour la Maison natale de Pasteur à Dole et la Maison laboratoire à Arbois.

Dans le cadre de ce dossier, l'EPCC envisage de doter les Maisons de Louis Pasteur d'un dispositif numérique innovant susceptible de rehausser l'attractivité touristique du site et de répondre aux nouveaux besoins du tourisme expérientiel.

L'objectif est de proposer une offre adaptée au public en quête d'approches inédites en lien avec les nouvelles technologies.

Il est prévu de créer un dispositif numérique susceptible de susciter la curiosité sur les Maisons patrimoniales de Pasteur dans le Jura.

Il s'agira de créer un agent conversationnel dissimulé dans un buste du savant. Ce « robot conversationnel » vocal, interfacé avec le buste de Louis Pasteur permettra aux publics d'établir en toute autonomie un dialogue « intelligent » avec la statue et le personnage virtuel du savant, en s'appuyant sur une intelligence artificielle dument documentée sur Pasteur et le Jura.

Adapté aux visiteurs individuels ou aux groupes, ce dispositif ludique permettra de susciter la curiosité et l'intérêt scientifique sur les maisons patrimoniales.

Ce dispositif d'appel sera installé à l'intérieur de chacune des maisons du savant. Ce dispositif pourra ponctuellement être nomade pour effectuer des actions de promotion.

Le coût annuel de la maintenance est estimé à 2 000€

L'ensemble du projet est éligible à une subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel TTC
Définition base de connaissances	1800
Extraction des thématiques	10200
Entraînement AI	6000
Intégration physique	1800
Box 2 nd site	4950
Aménagement muséographique	5250
Total	30 000€

L'EPCC assurera un autofinancement minimum de 15 000€.

Ce projet peut prétendre à des subventions du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à concurrence de 25 à 50% du montant total TTC.

Afin de permettre la mise œuvre du projet, il est proposé de solliciter un financement du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur ce projet et plus précisément :

- d'approuver la mise en œuvre du projet de création d'un dispositif d'agents conversationnels à Dole et à Arbois
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet
- d'autoriser la Directrice à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et solliciter l'aide régionale
- d'autoriser la Directrice à signer tout document se rapportant au projet.

DELIBERATION N° 2019-16 du 29 novembre 2019

À l'unanimité, la mise en œuvre du projet de création d'un dispositif d'agents conversationnels à Dole et Arbois est approuvé.

À l'unanimité, le plan de financement est approuvé.

À l'unanimité, l'autorisation pour la Directrice de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne- Franche-Comté et solliciter l'aide régionale est approuvée.

À l'unanimité, l'autorisation pour la Directrice à signer tout document se rapportant au projet est approuvée.

Délibération n° 2019-16 du 29 novembre 2019	Le Président	René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :	

